



Affaire 10-280721

Construction d'une école et des équipements sportifs associés au 2ème village - Validation du plan de financement des études au titre du PRR 2021

NOTA. / Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 22 juillet 2021 et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **23**

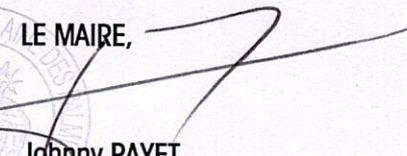
Absents : 02

Procurations : 04

Total des votes : 27

Secrétaire de séance : Victorien JUSTINE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer

LE MAIRE,

Johnny PAYET

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN
DATE DU VINGT-HUIT JUILLET
DEUX MILLE VINGT ET UN

L'an deux mille vingt et un le VINGT-HUIT JUILLET à DIX-SEPT HEURE le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFFE 1^{ère} adjointe – Jean Yves FAUSTIN 2^{ème} adjoint – Mylène MAHALATCHIMY 3^{ème} adjointe – Joan DORO 4^{ème} adjoint – Gina DALLEAU 5^{ème} adjointe – Jean Claude DAMOUR 6^{ème} adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7^{ème} adjointe – François FRUTEAU DE LACLOS 8^{ème} adjoint – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Micheline CLAIN conseillère municipale – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Mickaël PAYET conseiller municipal – Elisabeth BAGNY conseillère municipale – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Sophie ARZAL conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Mélissa MOGALIA conseillère municipale

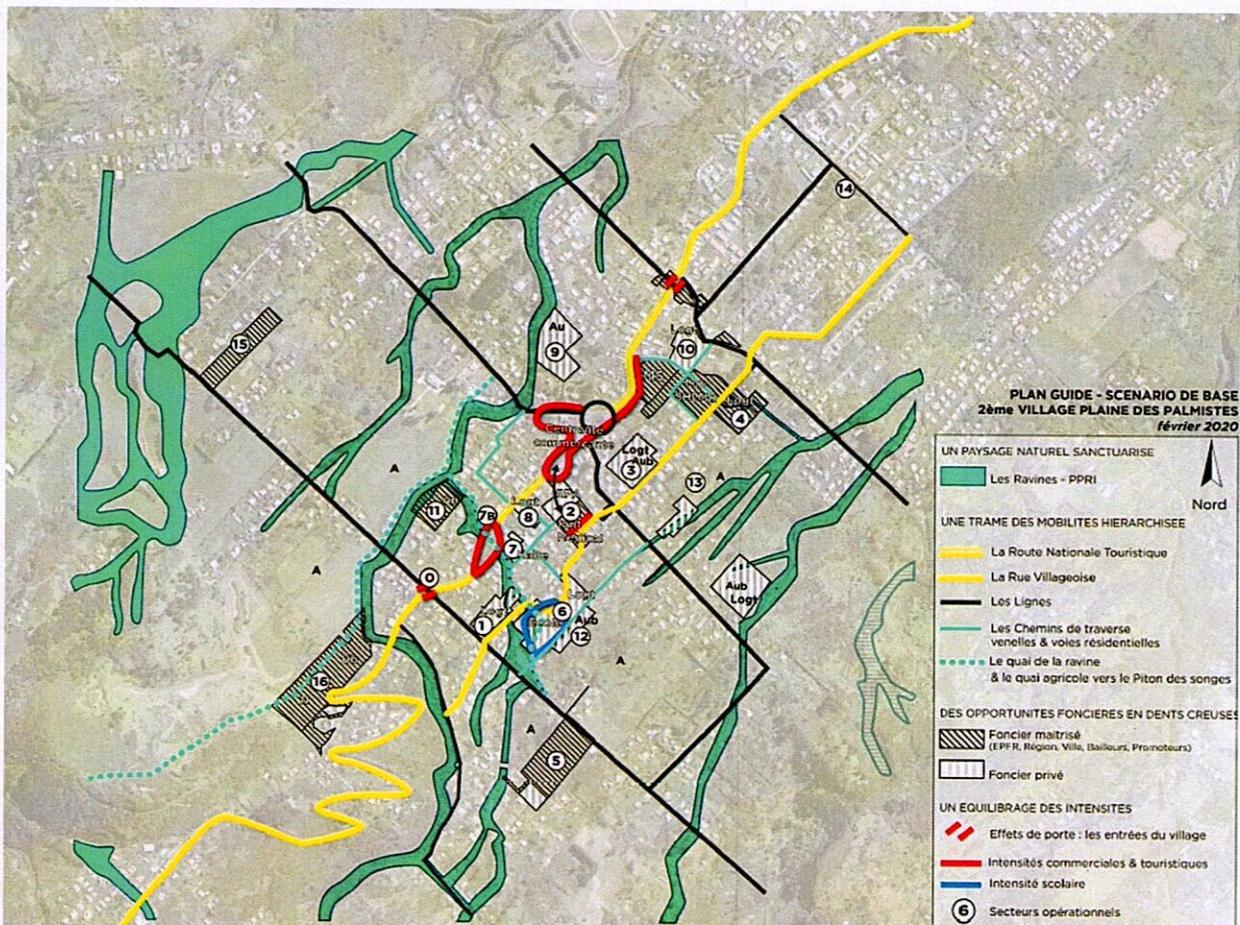
PROCURATION(S) : Erick BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean Claude DAMOUR – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale à François FRUTEAU de LACLOS – Sylvie LEGER conseillère municipale à Sophie ARZAL

Affaire 10-280721

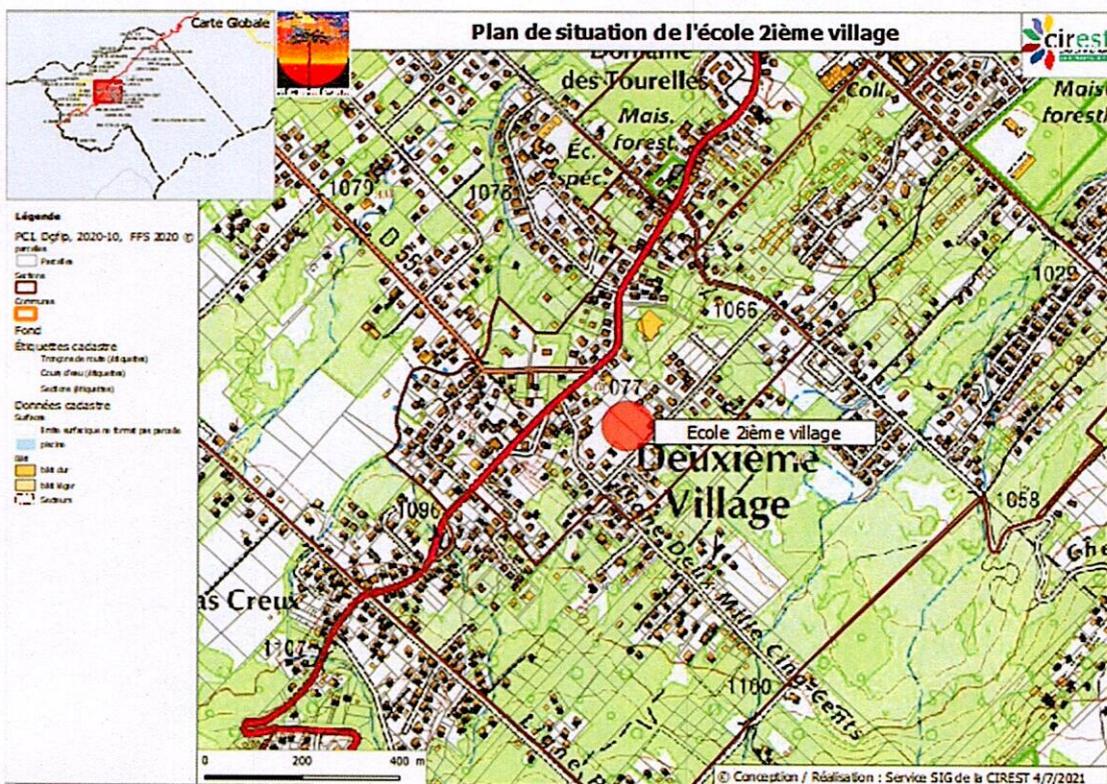
Construction d'une école et des équipements sportifs associés au 2^{ème} village - Validation du plan de financement des études au titre du PRR 2021

La Plaine des Palmistes compte 3 écoles (Zulmé Pinot, Claire Hénou et Les Myosotis) situées dans le centre-bourg et dans le bas du 1^{er} village. Dans sa volonté de répondre au mieux aux besoins futurs (470 élèves supplémentaires en 2030 par rapport à 2019) et dans un souci d'anticipation des évolutions réglementaires potentielles ou à venir, la Municipalité a lancé le projet de construction d'une école. La création du nouveau groupe scolaire est indispensable pour maintenir la qualité de l'accueil et de l'enseignement des jeunes palmistinois. Son implantation sur le 2^{ème} village est recommandée, afin de mailler le territoire au mieux.

Ainsi, des études avaient été lancées par la précédente mandature afin d'établir un schéma d'organisation du secteur du deuxième village. Le coût des voies et réseaux de la solution de base a été chiffré à 7 757 744.21 € et la variante à 8 020 287.99 €.



Vu les difficultés de maîtrise foncière ainsi que le coût global de l'opération, il est proposé de réaliser la nouvelle école sur la rue Théo Marianne. Une première approche des propriétaires a été fait et ces derniers sont vendeurs. Le groupe scolaire s'installera sur une parcelle d'environ 9 000 m².



Pour satisfaire les besoins à l'horizon 2030, le groupe scolaire sera composé de 23 classes (9 classes de Maternelle, 14 classes d'Elémentaire) :

- Côté Maternelle : 9 classes de maternelle : 1 salle de Très petite section (TPS) de 20 élèves, 2 salles de Petites Sections, 2 salles de Moyennes Sections, 4 salles de Grandes Sections à 12 élèves ;
- Côté Elémentaire : 14 classes d'élémentaire : 4 salles de CP à 12 élèves, 4 salles de CE1 à 12 élèves, 2 salles de CE2, 2 salles de CM1 et 2 salles de CM2 ;
- Des locaux administratifs mutualisés pour la direction et les enseignants ;
- D'un espace pour la restauration scolaire mutualisée sur la base de 70% de rationnaires, 1 service pour les maternelles et 2 services pour les élémentaires ;
- D'une BCD de 60 m² SU et d'une salle polyvalente de 191 m² SU qui pourront être utilisées pendant et hors périodes scolaires ;
- Un parvis dont 100 m² en partie abrité pour permettre l'attente et l'entrée des enfants, du personnel et des habitants venant à la salle polyvalente. Le parvis du groupe scolaire sera fondu dans une place villageoise comprenant des espaces de loisirs en libre accès. Celle-ci constituera un espace public, favorisant la rencontre et les échanges entre les habitants (en particulier les parents d'élèves) ;
- 50 places de stationnement voitures à minima dont 34 places pour le personnel du groupe scolaire, 16 pour les visiteurs, un espace deux roues de 20 places, 1 dépose-bus sécurisé.

Vu que le site a changé, une mise à jour du programme technique détaillé sur le nouveau terrain sera réalisée. Le coût de l'opération est évalué à 8 376 312 € HT.

La présente délibération a pour objet de valider le changement de destination et le plan de financement correspondant pour ce projet, retenu dans le cadre de l'appel à projets « Plan de relance régionale 2021 » lancé par la Région Réunion en mars 2021.

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM10-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le financement des études de conception qui sont évaluées à 815 801.25 € HT, au titre du Plan de Relance Régional 2021. Le plan de financement proposé est le suivant :

Montant global des études pour l'opération (HT)	815 801.25 €
Dont financement Région au titre du PPR 2021 (90% HT)	734 221.13 €
Reste à financer par la Commune (HT)	81 580.12 €
TVA à la charge de la Commune (Taux 8.5%)	69 343.11 €
Total général (TTC)	885 144.36 €

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal, à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et 2 abstentions (Jean-Luc SAINT-LAMBERT, Joëlle DELATRE),

VALIDE les termes du présent rapport,

VALIDE le changement de site,

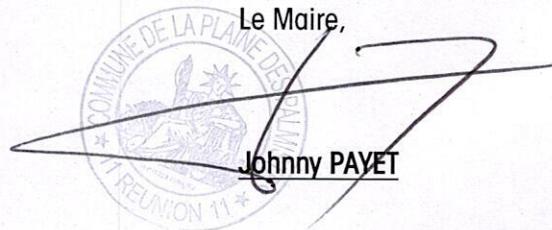
VALIDE le plan de financement proposé ci-dessus,

AUTORISE le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,

Le Maire,



Johnny PAYET

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20210728-DCM10-2021-DE
Date de télétransmission : 09/08/2021
Date de réception préfecture : 09/08/2021